

## Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 80 /2025

Annaba le, 12/02/2025

A

**Monsieur : ZINAI Mohamed Amine**  
**Cité 257 Khenchela; BP N°273 Anasser Khenchela.**

**OBJET : Mise en demeure N° 01 Pour Retard Exécution des Travaux.**

**Projet : Travaux Câble FO pour 23\_M\_Refes\_Zahouane\_01**

Bon de commande N° : 101 du 30/01/2025, ODS N° : 104/2025 du 30/01/2025

Dans le cadre de la réalisation du projet cité en objet, qui vous été confié dans le cadre du contrat d'adhésion à commande référencé : 16/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 07/03/24, et après une visite de vérification effectuée en date du 11/02/2025 il a été constaté que le taux d'avancement est très faible et en inadéquation avec le délai consommé.

A cet effet, je vous mets en demeure afin d'achever les travaux et le renforcement du chantier en moyens humains et matériels pour palier le retard enregistré ;

Un délai de 08 jours vous ai accordés pour la réception du chantier et honorer vos obligations contractuelles, faute de quoi je me verrai dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat.



2025 فبراير 12  
Directeur Opérationnel des  
Télécommunications - Annaba  
Signé: TERKMANI Mohamed Riad